

N°446

du 11  
Novembre  
2011



**Editorial**

Par Koffi  
SOUZA

## LUTTER CONTRE LA PIRATERIE MARITIME

Un nombre record de marins ont été pris en otage en 2010 dans le monde, essentiellement au large de la Somalie, par des pirates fortement armés, annonce le Bureau maritime international.

Un total de 445 attaques ont été répertoriées dans le monde, soit 10 % de plus qu'en 2009, indique le BMI dans son rapport annuel : 53 navires ont été arraisonnés par les pirates, qui ont pris en otage 1 181 marins, contre seulement 188 en 2006 et 1 050 en 2009. Huit hommes d'équipage ont été tués.

"Ces chiffres sont les plus élevés jamais enregistrés", a souligné le directeur du Centre de suivi de la piraterie au BMI. "Cette hausse continue est alarmante", a-t-il jugé. A la fin décembre, 28 bateaux et 638 otages restaient aux mains des pirates, précise le BMI.

L'océan Indien, en particulier le golfe d'Aden, est resté l'an dernier la zone maritime la plus dangereuse de la planète. Les prises d'otages au large des côtes somaliennes ont représenté 92 % du total, avec 49 navires et 1 016 marins retenus.

La situation dans le golfe de Guinée est en voie de devenir préoccupante. Le Bénin est affecté par les conséquences néfastes de ce phénomène. Le nombre de navires naviguant au large des côtes béninoises a en effet considérablement diminué, passant de 150 à moins de 50 par mois.

Le Bénin et la France organisent depuis mardi à Cotonou un séminaire régional consacré à la sécurité maritime dans le Golfe de Guinée auquel assistent des représentants du Togo. Il s'agit de renforcer les moyens militaires et juridiques permettant de protéger les navires. Les actes de piraterie ayant pour but la plupart du temps de s'approprier les cargaisons en hydrocarbures des bateaux, il convient de lutter contre les réseaux qui recyclent la marchandise volée notamment au Nigeria.

**P.3 CVJR / Vérités autour du massacre de Fréau Jardin**

# Des contradictions qui ne lâchent pas Agbényomé Kodjo, alors ministre de l'Intérieur

**P.6** Blanchiment d'argent et financement du terrorisme (LBA/FT)

**L'évaluation mutuelle et l'assistance technique au menu d'une réunion du GIABA à Lomé lundi**



Gabriel Messan Agbényomé Kodjo, Ancien Ministre de l'Intérieur

**P.6** En attendant l'effectivité de la décentralisation

**APER et SOS CIVISME responsabilisent les acteurs locaux des Plateaux**

**P.3** Changer les choses pour faire émerger le Togo  
**Sur 53 mesures prévues pour l'année 2011 en gestion des finances publiques, seules 7 sont réalisées**

**P.4** Discussions politiques  
**Le CPDC entame les conditions d'éligibilité du Président, sans un consensus sur le régime politique**

FOOTBALL/ SELECTION NATIONALE

## Didier Six : "C'est une expérience extraordinaire que je compte vivre pleinement"

Assurant pour l'instant une pige de deux matches, comme l'a annoncé, mercredi, la Fédération Togolaise de Football dans un communiqué, Didier Six, ancien international français (52 sélections, 13 buts) est arrivé à Bissau jeudi avec comme pour objectif de gagner la manche aller du tour préliminaire de la Coupe du monde 2014 qui se dispute austade de Lino Correia vendredi. Mais le technicien français se projette déjà dans l'avenir avec le Togo comme il l'a si bien indiqué à francefootball.fr

FF/GV

**Didier, vous étiez à Dakar mercredi pour négocier votre venue à la tête du Togo. Avez-vous signé votre contrat ?**

Oui, effectivement, j'étais à Dakar mais rien n'est encore signé. Je pars jeudi matin en Guinée-Bissau, contre qui nous allons disputer le tour préliminaire des qualifications à la Coupe du monde 2014 (11 et 15 novembre), pour prendre l'équipe en mains. Ce n'est qu'après ces deux matches que je signerai mon contrat à Lomé.

**En cas de résultats négatifs contre la Guinée-Bissau, les dirigeants sont-ils en mesure de stopper la collaboration ?**

Non, ce n'est pas ça. Il y avait une urgence sur ces deux matches. Plusieurs entraîneurs ont été auditionnés par le président de la Fédération ainsi que par le Ministère des Sports, et j'ai été retenu. Je ne devais être intronisé qu'après ces deux rencontres mais j'ai accepté d'avancer ma venue pour disputer ce tour préliminaire.

**De combien sera la durée de votre bail ?**

Si tout se passe bien, je vais signer jusqu'à la Coupe du monde 2014.



**Vous êtes le grand vainqueur parmi les 29 dossiers de candidature étudiés par la Fédération. C'est une belle récompense...**

Tout à fait, il y avait vraiment du beau monde en plus parmi tous ces candidats (Stephen Keshi, Patrice Neveu...). Je pense que la Fédération voulait du sang neuf, quelqu'un qui puisse voir la situation actuelle avec un autre regard. Je correspondais plutôt bien au profil recherché.

**Les dirigeants ont-ils déjà évoqué avec vous une qualification pour la CAN 2013 et le Mondial 2014 ?**

Oui, nous avons discuté de ces deux grands événements. C'est tout un ensemble qui prend forme. Ces deux qualifications sont bien évidemment les moteurs mais il n'y a pas que ça. Il y a également toute une mise en place du football au Togo, avec une grande réorganisation. Nous avons un nouveau président qui a sincèrement envie de mouiller le maillot pour le bien de la sélection nationale. Et la preuve, c'est que l'on risque très probablement de voir revenir Adebayor (qui avait quitté la sélection en avril 2010 après l'attaque du bus togolais durant la CAN, ndr).

**Justement, avez-vous des in-**

**formations sur un éventuel retour d'Adebayor chez les Eperriers ?**

Les échos disent qu'il veut revenir. Mais après ce qu'il a connu, ce ne sera forcément pas à n'importe quelle condition. Je pense que M. Ameyi est quelqu'un de rigide, qui souhaite que son football ressemble à quelque chose de strict. Et après la discussion que j'ai eue avec lui, nous sommes vraiment en osmose par rapport à ce que chacun désire mettre en place pour la sélection. C'est une expérience extraordinaire que je compte vivre pleinement.

## Football/Emmanuel Adebayor avec le Togo, mardi, à Kégué

L'attaquant togolais vient d'officialiser son retour en équipe nationale du Togo qui joue le 15 novembre prochain à Lomé à l'occasion du match retour des préliminaires de la Coupe du monde 2014 contre la Guinée Bissau.

Les fans s'attendaient à le revoir avec l'équipe nationale, surtout dans le cadre des préliminaires de la Coupe du monde pour apporter sa contribution au renouveau du football togolais. L'ancien capitaine des Eperviers vient de franchir le pas en annonçant son retour en sélection le mardi 15 novembre prochain à Lomé. "Emmanuel Adebayor s'engage à jouer dès le début des matches préliminaires comptant pour la qualification à la Coupe d'Afrique des Nations 2013 et la Coupe du monde 2014", pouvait-on lire dans un communiqué de presse signé par Fousséna Djagba, la Directrice Générale de ZSports International qui s'occupe de sa communication. Emmanuel Adebayor qui avait annoncé le 12 avril 2010 son retrait de l'équipe nationale du Togo a revu sa position depuis le 15 mars 2011, déclarant que sa réintégration dans l'équipe nationale se ferait de façon progressive.

Depuis quelques jours, les discussions entre le joueur de Tottenham et le président de la Fédération Togolaise de Football se sont intensifiées pour finalement déboucher sur son retour en équipe nationale. L'attaquant togolais croit toujours en une nouvelle ère pour le football togolais "Le soutien des fans, le dévouement de ses coéquipiers, et l'engagement des autorités pour un renouveau du sport roi augurent d'un avenir prometteur pour le football togolais".

## Football/Tevez, des terrains aux tribunaux ?

Alors que tous les voyants sportifs sont au vert du côté de Manchester City, un petit séisme extra-sportif secoue la coulisse des Citizens avec l'affaire Carlos Tevez qui n'en finit pas de prendre de l'ampleur. Derniers faits en date, "L'Apache" s'est rendu en Argentine sans la permission du club des Eastlands, qui a contacté un avocat pour éclaircir la situation.

Alors que Roberto Mancini avait fait marche arrière en tentant un rapprochement en bonne et due forme voici quelques jours, "Carlitos" n'avait montré aucun signe dans la presse allant dans le sens du technicien transalpin, souhaitant même porter plainte pour diffamation. Pire encore, Tevez a décidé de prendre la poudre d'escampette durant la trêve internationale en allant "rendre visite" à sa famille en Argentine, sans le consentement du club.

Résultat, le "je t'aime moi non plus" est reparti de plus belle entre Manchester City et Carlos Tevez. Le leader de la Premier League a confirmé à la presse anglaise qu'un avocat serait très prochainement consulté afin de mettre au clair cette situation, et, certainement de trouver un moyen de se débarrasser de l'Argentin d'ici le prochain mercato hivernal.

### GAGNANTS DU 3ÈME TIRAGE

| DATE       | MOBILE      | MONTANT CFA |
|------------|-------------|-------------|
| 06/11/2011 | 90 01 82 91 | 1 000 000   |
| 06/11/2011 | 90 51 80 69 | 1 000 000   |
| 06/11/2011 | 90 05 26 49 | 1 000 000   |
| 06/11/2011 | 90 35 88 92 | 1 000 000   |
| 06/11/2011 | 90 00 19 99 | 1 000 000   |
| 07/11/2011 | 90 79 14 23 | 1 000 000   |
| 08/11/2011 | 90 16 36 40 | 1 000 000   |
| 09/11/2011 | 90 81 36 67 | 1 000 000   |
| 10/11/2011 | 91 92 02 92 | 1 000 000   |
| 11/11/2011 | 90 23 18 50 | 1 000 000   |
| 05/11/2011 | 92 51 47 06 | 200 000     |
| 04/11/2011 | 90 00 93 65 | 200 000     |
| 03/11/2011 | 90 20 73 81 | 200 000     |
| 02/11/2011 | 90 01 25 46 | 200 000     |
| 01/11/2011 | 90 31 85 25 | 200 000     |
| 31/10/2011 | 90 02 15 87 | 200 000     |
| 05/11/2011 | 90 72 40 95 | 100 000     |
| 05/11/2011 | 90 24 56 27 | 100 000     |
| 05/11/2011 | 90 02 43 66 | 100 000     |
| 04/11/2011 | 90 03 22 31 | 100 000     |
| 04/11/2011 | 90 22 33 69 | 100 000     |
| 04/11/2011 | 90 98 95 63 | 100 000     |
| 03/11/2011 | 90 03 79 22 | 100 000     |
| 03/11/2011 | 90 15 23 86 | 100 000     |
| 03/11/2011 | 91 44 73 74 | 100 000     |
| 02/11/2011 | 92 44 51 46 | 100 000     |
| 02/11/2011 | 92 26 20 77 | 100 000     |
| 02/11/2011 | 90 63 05 78 | 100 000     |
| 01/11/2011 | 92 33 56 72 | 100 000     |
| 01/11/2011 | 90 51 80 69 | 100 000     |
| 01/11/2011 | 92 45 79 08 | 100 000     |
| 31/10/2011 | 91 96 36 13 | 100 000     |
| 31/10/2011 | 90 02 32 81 | 100 000     |
| 31/10/2011 | 90 21 11 96 | 100 000     |

## TOGO CELLULAIRE

60 JOURS  
CASH

Pluie de  
**100 000 000 FCFA**

du 24 Octobre au 23 Décembre 2011

GRAND JEU QUIZ

Envoie **CASH**  
par SMS au **7000**

Chaque jour  
des Millions  
à GAGNER **CASH**



LE LEADER

COÛT DU SMS : 300 F CFA

CVJR / Vérités autour du massacre de Fréau Jardin

## Des contradictions qui ne lâchent pas Agbéyomé Kodjo, alors ministre de l'Intérieur

Sylvestre D.

Faut-il croire que son passé le rattrape ? Lui qui ne manque pas d'occasion de maudire ses complices d'hier pour des actes de mauvaise gouvernance, de violations massives des droits de l'homme dont des assassinats. Et ce, depuis son fameux « printemps 2002 ». On l'attendait après son show de droit de réponse à Aného, dans ce qu'on peut considérer comme un règlement de comptes entre des frères de Tokpli. Mais, l'audience de la Commission Vérité, Justice et Réconciliation (CVJR), consacrée ce 9 novembre 2011 aux événements tragiques de Fréau Jardin survenus le 25 janvier 1993, a remis au devant Agbéyomé Kodjo, ministre de l'Intérieur à l'époque des faits. Même si le désormais opposant a prénregistré sa version des faits. Le moins qu'on puisse dire, c'est la confirmation d'un constat unanime déplorable : toujours pas d'acte de contrition, rien des victimes à la barre des audiences. Les responsables institutionnels, aussi, ne veulent rien avouer.

Ce qui met déjà la CVJR dans une situation difficile à la fin de sa mission. Sera-t-on réellement proche de la vérité sur un seul événement à ce moment précis ? « A propos des événements tragiques de Fréau Jardin, il apparaît selon les personnes auditionnées, que le contexte très tendu des premières années de l'amorce du processus démocratique au Togo et les clivages qui opposaient le régime d'alors à l'opposition peuvent expliquer les développements regrettables de ce qui ne devait être qu'une marche pacifique. Il ressort aussi que les responsabilités de ce drame restent encore à élucider quand bien même des accusations sont portées contre les Forces Armées Togolaises dont certains éléments constitués en brigades autonomes cagoulées ont pu impunément profiter du contexte pour assassiner des manifestants. La Commission déplore qu'une manifestation pacifique autorisée pour soutenir des démarches de paix ait dégénéré en tuerie. La Commission présente ses condoléances et sa compassion aux victimes, aux familles éplorées et renouvelle son engagement à poursuivre les investigations pour contribuer à la manifestation de la vérité dans cette affaire », s'est-elle contentée d'observer. Ce qui est sûr, les témoignages du Prof. Léopold Gnininvi, président du COD II à l'époque, de MM. Fambaré Natchaba, ministre des affaires étrangères au moment des faits et Bamnante Komikpime, député à l'Assemblée nationale, cité par Agbéyomé Kodjo dans sa déposition, retournent la balle à Agbéyomé Kodjo. S'ils ne disent qu'il en est l'auteur direct, il doit au



Gabriel Messan Agbéyomé Kodjo, Ancien Ministre de l'Intérieur

moins en savoir quelque chose qu'il ne dit pas encore. « Non, c'est faux », a lâché Léopold Gnininvi pour dire qu'Agbéyomé n'est jamais venu chez lui l'informer de ce qui se préparait. D'ailleurs, il ne venait plus chez moi, a soutenu l'actuel secrétaire général de la CDDP dans son récit : « (...) J'ai appelé après M. Kodjo pour lui demander s'il est au courant de ce qui se passe à la place Fréau Jardin. Est-ce toi qui as pris la décision de faire tirer sur des gens. Fais attention, c'est très grave devant l'histoire. Il y a de nombreux morts. Agbéyomé répondit : « Non, les agents sont en train de tirer en l'air seulement pour disperser la foule ». D'où sont sortis les moyens impressionnants déployés ce jour-là ? Etant ministre de l'intérieur au moment des faits, qu'a-t-il fait pour empêcher cette tragédie ? Un ministre de l'intérieur, lorsqu'il sent vraiment que les événements sont sérieux, il prend un arrêté d'interdiction. S'il ne peut pas assurer la sécurité de la manifestation et qu'il se sent dépassé, il donne sa démission (...) ».

Agbéyomé Kodjo a aussi cité feu Yoma Djoua. On peut le lui concéder, l'homme est décédé. Mais, Bamnante Komikpime, qui aurait informé Agbéyomé de tout ce qui se planifiait, réplique que le ministre de l'Intérieur n'avait pas cherché à l'écouter, alors qu'il s'était rendu à son domicile pour lui raconter ce qu'il avait vu sur place, peu avant la tragédie : « des jeunes avaient des banderoles rouges. J'ai vu des policiers. Alors, je me suis rendu chez Agbéyomé. Arrivé chez lui, il était sur le point de sortir. J'ai commencé par lui parler quand il est rentré dans sa voiture. Il est parti me laisser. C'est dommage. C'est ce qu'il a fait, alors que j'étais venu lui dire ce que j'ai vu sur place ».

Et c'est Fambaré Natchaba qui repose la question fondamentale qui restera collée à Agbéyomé Kodjo... jusqu'à ce qu'il ne lâche le morceau : « Le chef de l'Etat Eyadéma était dans le nord. Il m'a

été demandé de venir avec nos hôtes dans le nord : les ministres allemand et français de la Coopération. Mais, peu avant l'heure du déjeuner, un coup de fil sonne, et le président Eyadéma prend le téléphone. On lui annonce qu'il y a une manifestation pacifique avec des bougies sur la place Fréau Jardin. Ce n'était pas le ministre de l'Intérieur qui l'avait appelé. Le président a ensuite demandé à ce que le ministre de l'Intérieur Agbéyomé lui soit passé. Et il a demandé à Agbéyomé, ce qui se passait à Lomé. Et Agbéyomé de répondre : « Nos

gens veulent encore manifester ». Alors, le président lui a dit ceci : « Kodjo, fais attention. Maintenant, prends mes instructions. Il faut dégager immédiatement tout ce que tu as mis là comme forces de sécurité (gendarmes, policier) et me rendre compte. Laisse la place libre. Ils n'ont qu'à manifester comme ils veulent ». Et quand Agbéyomé a fini, il a rendu compte au président que c'est ce qu'il a fait. Je ne crois pas un seul instant que les manifestants étaient armés pour tirer sur des gens (...) Si j'avais été ministre de l'intérieur, j'aurais démissionné. S'il estimait qu'il y avait des forces qu'il ne contrôlait pas, il lui était loisible de dire au président Eyadéma qu'il y a des forces parallèles qui ne sont pas de la police, qu'il ne contrôlait pas. Le président aurait pris des dispositions ». L'ancien ministre de l'intérieur est contredit par tous.

Alors, les responsables des tueries de Fréau Jardin sont dans la nature. Tout était survenu le 25 janvier 1993 alors que le Collectif de l'opposition démocratique (COD II) avait initié une manifestation pour exprimer son soutien à une mission de facilitation dépêchée à Lomé par l'Allemagne et la France.

C'est aussi comme ça que la CVJR recherche la vérité sur les violences électorales et autres violations des droits de l'homme survenues au Togo entre 1958 et 2005.

Changer les choses pour faire émerger le Togo

## Sur 53 mesures prévues pour l'année 2011 en gestion des finances publiques, seules 7 sont réalisées

\* Les lenteurs dans les réformes à faire inquiètent la Banque mondiale.

Dans la deuxième phase de sa démarche, le président Faure Gnassingbé se préoccupe de la relance économique. C'est acquis. Et il a compris que, pour ce faire, il faut un changement fondamental dans ce qui se fait jusque-là. L'acte politique, expression de la volonté, a été posé avec la prise d'un décret en 2008 créant le Secrétariat permanent pour le suivi des politiques de réformes et des programmes financiers (SP-PRPF). Reste que les techniciens et les décideurs secondaires s'y mettent à l'œuvre pour rester dans la dynamique. Mais, sur le terrain, les choses traînent, mieux n'avancent pas. « Nous aussi au niveau du Secrétariat permanent, nous ne sommes pas satisfaits des réformes menées en 2011 », a fini par lâcher, hier, Mongo Aharh-Kpessou, le Secrétaire permanent au moment de présenter le résumé du rapport de mise en œuvre des réformes au premier semestre 2011.

De quoi ne pas s'écarter du discours franc du Représentant

résident de la Banque mondiale au Togo, Hervé Assah. Lui, au moins, il n'a aucun intérêt obscur à sauvegarder au plan national, il sait que son poste n'est pas acquis par faveur, il n'a pas d'ambition politique à rechercher. Il n'a donc pas une obligation de contourner la réalité des choses. Et c'est ce qui crée la lenteur : on veut voir derrière chaque acte un intérêt personnel à prendre ou à sauver. « Je dois avouer que, depuis un certain temps, la Banque mondiale est préoccupée, parce qu'elle a observé une certaine lenteur dans la mise en œuvre de certaines réformes », a déclaré M. Assah. Et d'attirer l'attention de tous sur les faits suivants : la situation du Togo par rapport aux indicateurs du « Doing Business » a récemment régressé ; la croissance économique est lente et à peine positive, si on la considère par habitant ; le nombre de pauvres a augmenté de 500.000 lorsqu'on fait une simulation de la pauvreté. Par conséquent, nous nous inquiétons de la lenteur dans la mise en œuvre

VERBATIM Par Eric J.

## La marche du mercredi

Militants et sympathisants de l'Alliance nationale pour le changement (Anc) et leurs alliés du Front républicain pour l'alternance et le changement (Frac) étaient dans les rues de la capitale Lomé mercredi pour revendiquer le retour des neuf députés exclus de l'Assemblée nationale par décision de la Cour constitutionnelle. Faudrait-il encore rappeler que cela fait suite à leur lettre de démission signée à leur ancienne formation politique, l'Union des forces de changement (Ufc), pour se mettre à l'abri de la transhumance politique une fois élus députés. Bref, ils étaient dans la rue depuis Bè jusqu'au palais des Congrès de Lomé, siège du parlement, pour exiger la réintégration à la représentation nationale de neuf des leurs suite à la décision de la Cour de justice de la Cedeao condamnant l'Etat togolais à réparer le préjudice en leur verser une amende de trois millions de francs Cfa chacun.

Dans un communiqué, Me Tchitchao Tchelim, a indiqué : « Le garde des sceaux, ministre de la justice prend acte de la décision de la Cour de justice de la CEDEAO et demande au ministre des finances de faire diligence, afin que la somme de 3 millions de F.CFA soit mise à la disposition de chacun des requérants, comme en a décidé la Cour de justice de la CEDEAO en réparation du préjudice subi du fait de leur non-audition par l'Assemblée nationale, avant la transmission de leurs lettres de démission à la Cour constitutionnelle. » Cette position du gouvernement n'agréa point l'Anc qui comprend à travers l'arrêt de la Cour de justice de la Cedeao, une réintégration des neuf députés exclus. Pour cela, le parti de Jean-Pierre Fabre a décidé de se faire entendre en marchant sur le parlement. Un mercredi, au lieu d'un samedi.

Contre toute attente, la marche du mercredi s'est déroulée sans aucun heurt, sans aucune provocation et d'ailleurs bien encadré par les forces de l'ordre et de sécurité. Alors que tout le monde prédisait un mercredi noir sur le Togo.

En conclusion, la manifestation n'a pas été interdite. Plus est, elle a respecté les règles de l'art, c'est-à-dire la liberté de manifestation. Et c'est grâce à la loi "Bodjona" décriée sur tous les toits lors de son vote au parlement que l'Anc a pu obtenir le droit de manifester un jour ouvrable. C'est aussi la bonne forme de la démocratie au Togo.



Hervé Assah, Représentant résident de la Banque mondiale au Togo

des réformes dans les secteurs-clés de l'économie togolaise, a-t-il poursuivi. Avant de donner des exemples précis : les réformes visant à améliorer le climat des affaires au Togo, surtout l'efficacité du Port par l'introduction du guichet

unique, peinent à être effectives ; si l'on considère le secteur des transports, l'entretien routier est encore largement sous-financé : 10% seulement des ressources

(suite à la page 6)

Panier de la ménagère au Togo

## Baisse de 1,1% des prix en octobre grâce aux "Produits alimentaires et boissons non alcoolisées"

Jean Afolabi

Le niveau général des prix à la consommation a connu une baisse de 1,1% en octobre 2011. En septembre 2011, il avait enregistré une baisse de 0,5%. La diminution du niveau général des prix au mois d'octobre 2011 est principalement due à la baisse des prix des produits de la fonction de consommation "Produits alimentaires et boissons non alcoolisées" qui a enregistré une diminution de 4,2%, d'après la direction générale de la Statistique et de la comptabilité nationale. Cette baisse est essentiellement due aux postes "Céréales non transformé", "Tubercules et plantain", "Légumes frais en feuilles", "Sel, épices, sauces et produits alimentaires n.d.a." et "Autres fruits frais" qui ont connu respectivement une diminution de 14,0%, 8,3%, 16,7%, 6,7% et 18,9%.

Cependant, les fonctions de consommation "Transports", "Articles d'habillement et chaussures" et "Enseignement" ont enregistré une hausse de 0,5%, 0,3% et 1,2% respectivement.

Les produits qui ont eu une forte contribution à la baisse de l'indice sont : "Maïs séché en grain crus vendus au petit bol" (-21,9%), "Adémé" (-31,3%), "Igname" (-10,3%), "Arachide décortiquée crue" (-36,4%), "Sardinelles fumées" (-10,1%) et "Papaye" (-31,6%).

Les produits qui ont amorti la



baisse du niveau général des prix sont : "Haricots blancs secs" (+23,0%), "Manvi fumé" (+30,5%), "Oignon frais rond" (+12,9%), "Essence super de rue" (+14,3%), "Essence mélange de rue" (+14,1%), "Tissu synthétique kaki importé" (+3,8%), "Frais annuel de scolarité au premier cycle dans une école secondaire privée" (+3,4%) et "Frais annuel de scolarité dans une école primaire privée" (+2,4%).

Calculé hors produits alimentaires, le niveau général des prix a connu une hausse de 0,1%. L'inflation sous-jacente (variation mensuelle de l'indice hors énergie, hors "produits frais") a connu une baisse de 0,1% contre une stabilité le mois précédent. L'analyse suivant l'état des produits révèle que la diminution du niveau général des prix est à attribuer principalement à la baisse des prix des produits frais de 6,3%. Suivant la durabilité, cette

baisse est due à la diminution de 3,5% des prix des biens non durables. S'agissant des secteurs, la baisse du niveau général des prix provient de la diminution de 9,5% et de 0,6% des prix des produits des secteurs primaire et secondaire respectivement. Pour ce qui est de la provenance, cette baisse est liée à la régression des prix des produits locaux de 1,6%.

Le niveau des prix du mois d'octobre 2011, comparé à celui du mois de juillet 2011 (évolution trimestrielle) a connu une baisse de 2,0%, et par rapport à octobre 2010 (glissement annuel), il a enregistré une augmentation de 2,6%. Le taux d'inflation calculé sur la base des indices moyens des douze derniers mois s'est établi à 3,6% en octobre 2011 contre 3,4% le mois précédent. En septembre 2011, il était de 3,8% dans la zone UEMOA.

Sur le marché interbancaire de l'UMOA

## Moins de prêts des banques togolaises début novembre

Les opérations effectuées sur le marché interbancaire de l'Union monétaire ouest africaine (Umoa), au cours de la période du 26 octobre au 1er novembre 2011, ont atteint le volume 16,252 milliards de francs Cfa en prêts, et autant en emprunts. Elles étaient assorties d'un taux moyen pondéré de 4,54%. Le taux minimum s'est situé à 3,05% et le taux maximum à 7,00%.

Sur ce total, les banques et établissements de crédits du Togo avaient enregistré moins de prêts par rapport à la semaine précédente, à 4,000 milliards de francs d'emprunts, d'après la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (Bceao). Ils étaient tous à une semaine, flanqués d'un taux moyen pondéré de 3,67%. Les taux minimum et maximum se sont situés respectivement à 3,05% et à 6,00%.

A ce niveau, il n'y a que les établissements de la Côte d'Ivoire qui ont enregistré plus de prêts que le Togo, à 4,752 milliards de francs, contre 0,252 milliard de francs d'emprunts. Les prêts étaient à une



semaine pour un demi milliard de francs, à deux semaines pour 1,252 milliard de francs, et à un mois pour 3,000 milliards de francs. A l'inverse de la Côte d'Ivoire, les banques et établissements de crédits du Burkina Faso, ainsi que ceux de la Guinée-Bissau n'ont enregistré aucune opération. Pendant que le Niger n'a enregistré que des emprunts, à 1,000 milliard de francs.

En termes d'emprunts, le Sénégal en a enregistré plus, à 6,000 milliards de francs, contre 3,000 milliards de francs de prêts. Suivi du Bénin pour 5,000 milliards de francs d'emprunts, pour 3,500 milliards de francs de prêts. Les emprunts réalisés par le Sénégal

étaient à une semaine pour un demi milliard de francs, à deux semaines pour un milliard de francs et à un mois pour 4,500 milliards de francs. Alors que les prêts sont équitablement à une semaine, deux semaines et un mois. A deux semaines, les opérations interbancaires au sein de l'Umoa au cours de cette période étaient assorties des taux moyen pondéré, minimum et maximum respectivement de 5,20%, 4,75% et 7,00%. A un mois, ces mêmes taux étaient de 4,88%, 4,50% et 6,00%.

Les banques maliennes ont réalisé des prêts 1 milliard de francs et des emprunts au triple de ce volume.

Discussions politiques

## Le CPDC entame les conditions d'éligibilité du Président, sans un consensus sur le régime politique

A la fin de la sixième séance le 8 novembre dernier, le Cadre permanent de dialogue et de concertation (CPDC) promettait, une fois encore, dévoiler le visage du prochain régime présidentiel pour le Togo. Du moins, selon le penchant de ses membres. Après plusieurs discussions et deux appels à la rescousse des enseignants de droit public Fambaré Natchaba et Zeus Ajavon pour expliquer les avantages et les inconvénients des deux régimes qui étaient mis dans la balance : le présidentiel et le semi-présidentiel. Mais nenni ! A la 7<sup>ème</sup> réunion ordinaire, hier à la Primature, le CPDC pond un autre communiqué qui consacre l'absence de consensus. « Les membres du CPDC ont conclu les discussions sur le choix du régime politique. Une large tendance s'est prononcée pour le régime présidentiel et l'autre pour le régime semi-présidentiel », précise le texte.

Devant cette situation, on avance. Et les travaux se sont poursuivis. Là, « les membres se sont d'abord

penchés sur la nomination et les prérogatives du Premier Ministre ; sur le sujet, le CPDC a estimé qu'il a déjà fait l'objet de discussions lors des débats sur le régime politique auquel il est attaché. Enfin, les membres du CPDC ont entamé les réflexions sur les conditions d'éligibilité du Président de la République », conclut le communiqué. Rendez-vous jeudi prochain !

Quel est le régime politique depuis l'ouverture démocratique ? Dans la Constitution originale de 1992, le régime était semi-présidentiel avec un Premier ministre dépositaire du pouvoir parlementaire qui avait des pouvoirs. Il était choisi dans la majorité parlementaire. Il ne pouvait donc être envoyé aussi facilement, sur un coup de tête. Mais, depuis, beaucoup d'eau a coulé sous le pont du toilettage. Et le Premier ministre est vidé de ses pouvoirs au profit du Président de la République. Simplement, il est nommé par le Président de la République qui met fin à ses fonctions quand il veut. Il



Ephrem Tsikplonou, Porteparole du CPDC

n'est plus obligation de prendre le Premier ministre dans la majorité parlementaire. Comme en 1994. Quant au Président de la République, actuellement, il est élu au suffrage universel direct et secret pour un mandat de cinq ans et est rééligible (article 59). Peut-être, la majorité au CPDC veut clarifier la situation : un président présidentiel clair où le poste de Premier ministre est une faveur, puisque n'ayant pas de pouvoir.

Transport aérien communautaire

## ASKY ajoute Abuja à ses destinations jeudi

L'annonce est encore toute fraîche : la compagnie aérienne communautaire sera, à compter du 17 novembre 2011, à sa dix-neuvième destination à Abuja, la capitale politique du Nigeria. Lagos, la capitale politique, est déjà couverte. D'après les responsables d'ASKY, Abuja sera desservie deux fois par semaine. Les deux dernières destinations ont été Bangui, en République centrafricaine et Yaoundé, au Cameroun. Elles étaient venues élargir les 17 pays déjà couverts à 18 destinations desservies en Afrique de l'ouest et du centre à partir de Lomé.

Au démarrage de ses activités le 15 janvier 2010, la compagnie ASKY n'était dotée que de deux aéronefs, des Boeing 737-700 NG. Le 4 septembre, un Dash 8-Q400 NG, de fabrication canadienne, a rejoint la flotte. «Au total 178 730 passagers ont été transportés

entre le 15 janvier et le 31 décembre 2010», indiquait la compagnie dans un communiqué. Ce qui devait représenter une moyenne hebdomadaire de 7 000 passagers transportés. Pour les responsables de la compagnie, «ASKY est indéniablement la première compagnie réseau de l'Afrique de l'ouest et du centre». Avec 37 vols hebdomadaires sur son réseau et avec ses 67 vols hebdomadaires depuis le 18 janvier 2011, «ASKY possède le réseau le plus dense de la région», affirme-t-on. Un réseau construit autour de son hub de Lomé.

Cette performance est attendue en 2011 avec la réception, vers la fin janvier dernier, d'un nouveau Boeing 737. Le nombre de vols hebdomadaires passe ainsi de 37 à 67, les dessertes des pays de l'Afrique de l'ouest et du centre seront améliorées en prévision de l'ouverture de nouvelles destinations

dont Malabo, Nouakchott et Dakar. Luanda, en Angola et Johannesburg, en Afrique du sud pourront être envisagés en fonction de l'évolution du trafic. A terme, à fin 2011, ASKY vise d'atteindre voire de dépasser une prévision de près de 400 000 passagers transportés, plus précisément 363 718 passagers. La compagnie ambitionne de devenir une compagnie aérienne Major de l'Afrique de l'ouest et du centre. Son hub de Lomé est prévu cette année pour être agrandi et modernisé afin d'en faire une plaque tournante régionale.

Evolution oblige, la compagnie innove. ASKY se sépare de ses billets hybrides et affiche désormais son code IATA KP dans tous les systèmes de distribution et son code numérique 032 sur ses billets d'avion.

Côte d'Ivoire

## L'Etat à la rescousse de la filière coton

Le gouvernement ivoirien a décidé d'accorder une subvention globale de sept milliards de francs Cfa aux cotonculteurs sur le prix de cession des engrais, au titre de la campagne 2011-2012. L'annonce a été faite le 2 novembre dernier par Tuo Lacina, président de l'Intercoton, lors d'une conférence de presse à son siège. Cet appui permettra aux

bénéficiaires de payer les engrais 25% moins chers que les prix initiaux. Ainsi "l'engrais Npk sera cédé à 13 125 F le sac de 50 kg au lieu de 17 500 F et l'Urée à 12 000 F CFA le sac de 50 kg au lieu de 16 000 F CFA. Ce qui est une très bonne nouvelle pour notre filière", a indiqué Tuo Lacina.

Il a annoncé, en outre, que les prévisions pour 2011-2012, en

termes de surfaces cultivables et production, sont respectivement de 286 317 ha et 260 000 tonnes. Les prix fixés pour le kilogramme de coton graine pour la même période sont de 265 F CFA, pour le premier choix et 240 F CFA, le second choix. Les meilleurs de la sous région ouest africaine, selon le président de l'Intercoton.

## Repères

## Une administration rapide

Le ministre d'Etat, ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative, Solitoki Eso, a annoncé le samedi 5 novembre à Lomé, la tenue prochaine des journées de "l'administration rapide de proximité" et "portes-ouvertes" au cours d'un petit-déjeuner de presse offert aux professionnels des médias.

Accompagné du ministre de la Sécurité et de la Protection civile, Gnana Latta, le ministre Eso a annoncé la tenue de ces opérations, les deuxièmes du genre après celles tenues l'année dernière qui se dérouleront dans les ministères des Transports, de la Justice, de l'Economie et des Finances ainsi que celle de la Sécurité et de la Protection civile. Financées par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), les journées de "L'administration rapide de proximité" et "portes-ouvertes" se situent dans le cadre du programme national de réforme de l'administration publique. Elles ont pour but d'améliorer la qualité des prestations des services et les rapports entre l'administration publique et les citoyens-usagers, de désengorger les dossiers en difficultés, de renseigner le public sur les conditions et les procédures d'établissement de certains documents officiels et d'asseoir une culture administrative fondée sur la célérité et le professionnalisme. Le ministre d'Etat a affirmé que les journées de l'administration rapide et de proximité concernent les ministères de la Sécurité et de la Protection civile, de la Justice et des Transports et celles des portes-ouvertes, auront pour cadre les ministères de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative ainsi que de l'Economie et des Finances. Il a précisé que les journées portes-ouvertes se dérouleront du 21 novembre au 2 décembre et consisteront à entretenir le public sur les différents services rendus à la nation, notamment les actes de nomination, de titularisation, d'avancement, de mise en position et les conditions et procédures d'établissement des titres fonciers. Pour les journées de l'administration rapide de proximité prévues du 7 au 13 novembre aux ministères de la Justice, de la Sécurité et de la Protection civile, celles-ci prendront en compte l'établissement des jugements supplétifs, des certificats de nationalité, des cartes d'identités et des passeports a annoncé le ministre d'Etat. Il a par ailleurs indiqué que des immatriculations des véhicules se feront du 21 novembre au 2 décembre au ministère des Transports. Il a appelé toute la population à participer à cette opération et surtout à se faire délivrer des pièces légales pour toute fin utile.

## Quand l'informel préoccupe

Le Syndicat des Vendeurs de Matériaux de Construction du Togo (SYVEMACOT) et la Fatière Nationale des Travailleurs du Secteurs Informel (FAINATRASIT) ont initié les 3 et 4 novembre à Lomé un séminaire de sensibilisation et de formation des acteurs de l'économie informelle. Appuyé par l'ONG Street Net International et placé sous le thème "Le recrutement des travailleurs de l'économie informelle dans une organisation démocratique", cet atelier a regroupé une trentaine de participants dont 20 femmes issues de différentes organisations de base. Il a permis de renforcer les capacités des participants en technique de gestion et de partager leurs connaissances sur le lobbying pour la mise en place d'une structure de protection sociale des travailleurs de l'économie informelle. Durant les deux jours, les séminaristes ont renforcé leurs connaissances à travers des modules consacrés à la gestion des ressources matérielles et financières, aux stratégies de recrutement des membres dans l'organisation syndicale, à la gestion quotidienne des problèmes des acteurs de l'économie informelle. Ils ont été aussi renseignés sur l'esprit de la convention 87 de l'OIT et la contribution des acteurs de l'économie informelle au développement économique et sociale. Ils ont également formulé et adopté des résolutions ainsi que des recommandations, à l'endroit du gouvernement lui demandant de créer un cadre juridique et institutionnel des acteurs de l'économie informelle et la police municipale.

## La CEDEAO contre la traite des personnes

Une quarantaine d'experts de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) se sont attelés du 1er au 4 novembre à Lomé à la revue annuelle du plan d'action de la CEDEAO contre la traite des personnes dans l'espace communautaire, à l'initiative de la Commission de l'organisation sous-régionale. Cette revue, la quatrième, a permis aux participants de revoir l'état d'avancement de la mise en œuvre de ce plan d'action qui expire en fin d'année. Les participants ont ainsi fait le point du déploiement de l'arsenal juridique communautaire mis en place par les pays membres pour combattre la traite des personnes dans l'espace sous régional, identifié les acteurs impliqués dans cette lutte et défini des moyens d'identification des victimes du fléau, des trafiquants et leurs complices. Ils ont également débattu des modalités de prise en charge par les Etats des victimes de cette traite, que ce soit au niveau de la documentation pour identification, au niveau de la prise en charge psychologique ou de toute autre nature, et au niveau de la réinsertion des victimes dans leur société ainsi qu'à la restauration de leur dignité. Les assises de Lomé ont permis de rendre compte de la nécessité d'intensifier la lutte par le renforcement des instruments juridiques et du cadre stratégique de ce combat. Les leçons tirées de cette évaluation seront donc prises en compte dans un prochain plan d'action qui sera élaboré d'ici au début de l'année 2012. Le phénomène de la traite des personnes sévit avec acuité dans la sous région ouest africaine.

M.A./ATOP

## Musique

## Afia Mala au Stade de Kégué le 17 décembre prochain

La vedette togolaise de la musique Salsa, Afia Mala fera un grand retour sur la scène musicale au Stade de Kégué, ce 17 décembre, à l'occasion du 37ème anniversaire de sa longue carrière. Ce retour sera marqué également par un concert VIP à l'Hôtel Eda Oba, d'après la conférence de presse organisée par l'artiste hier jeudi. De grands artistes africains seront présents aux deux concerts.

Afia Mala, c'est 37 ans de carrière et huit albums en plus de deux best-off. L'artiste à la plastique des contes des Mille et une nuits, entre dans la légende de la musique togolaise avec son tout dernier opus, Afia Mala à Cuba, avec le célèbre Orquestra Aragon à l'arrangement et une touche du musicien Rubalcaba, nommé aux Grammy Awards en 2006 et Tata Guines, un des meilleurs percussionnistes du monde. Le tout a été élaboré dans le mythique studio Egrem de La Havane. 14 morceaux de pure Salsa.

Rendez-vous donc le 17 décembre.

## Les albums d'Afia Mala

1979 - DJALELE - Editions Lassat au Bénin.

1981 - LONLON VEVIE - produit à Paris par Malpani - Direction artistique : feu Jimmy Yacinthe..

1987 - ES LA MANANA - produit par Afia, arrangé par Bonkana Maïga, enregistré à Abidjan (Côte d'Ivoire).

1989 - DESIR, réalisé par Manu Lima (distribution Sonodisc)

1995 - PROPHETIE, réalisé par Maïka Munan (distribution Blue Sylver)

1997 - ANGELINA, réalisé par Yves Njock (distribution Déclic / BMG)

2003 - PLAISIR, réalisé par Yves Njock (distribution Milan/Universal),



## Note de lecture

## Faits divers et d'espoir par Edem Kodjo

Je n'avais pas reçu le livre de Madame Rita Mensah Amendah. Je viens de le lire avec grand intérêt. Ce recueil de nouvelles pétri d'humour et de finesse se lit avec jubilation.

Faits divers et d'espoir, est une œuvre de militante des droits de la femme, combat que mène l'auteur depuis de longues années. On y retrouve, sous la forme obsessionnelle parfois, les drames que vivent les femmes d'Afrique dans le couple, la famille, le milieu, la société.

Affluent ici et là, les souffrances des uns, les révoltes des autres, des joies, des peines, des espoirs aussi.

Certaines de ces nouvelles ont un petit goût d'inachevé : des histoires comme des oueds qui se perdent dans les sables chauds du désert ; d'autres sont parfaitement menées, coruscantes et ....croustillantes. J'ai été particulièrement séduit par "L'Anniversaire", dialogue presque surréaliste et délirant entre une jeune fille de 20 ans et sa tante à l'occasion de son anniversaire : un



pur chef d'œuvre fardé d'humour. On rit de bon cœur lorsqu'on ne s'esclaffe pas !

Madame Amendah fut professeur connu et reconnu de français. Inutile donc de souligner la maîtrise de la langue et la pureté du style. Un ouvrage qui se lit vite et que je recommande.

Rita Amendah-Mensah, Faits divers et d'espoir, Editions Graines de pensée (mai 2011).

Edem Kodjo

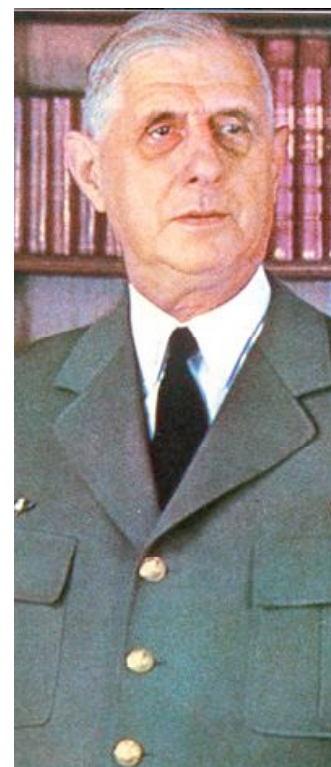
## Mémoire

## Le général De Gaulle appartient à la France !

"L'oubli et la mémoire sont également inventifs", disait Borgès dans Le Livre du Sable. Entre le peuple français et le général Charles de Gaulle, c'est une longue histoire d'adoration. En France, on dit communément que sans de Gaulle les Français seraient en train de parler allemand. Un vrai mensonge mais tant que ça entretient le mythe, c'est soutenable. Force est de reconnaître que sans ce général, la France ne serait pas aujourd'hui la voix qui compte dans le monde. C'est donc normal que l'Etat de France veuille faire main basse sur tous les manuscrits du général...qui avait une plume raffinée.

L'exposition qu'ouvre aujourd'hui le musée des lettres et des manuscrits sur les documents du perturbé. L'Etat en effet revendiqué la totalité des archives du chef de la France Libre, qu'a achetée la société privée Aristophil, qui gère le musée. Cette société, qui propose des fonds d'investissement collectifs autour des manuscrits qu'elle achète à prix fort un peu partout dans le monde, a annoncé avoir acquis auprès de la famille de la secrétaire particulière du général à Londres, Marie-Thérèse Desseignat, un ensemble de 313 messages conservés depuis 70 ans.

Le montant de la transaction n'a pas été révélé. Le musée a prévu d'exposer les deux tiers de ces messages et lettres qui sont aussi bien adressés aux compagnons de la France Libre qu'à Churchill ou Staline de décembre 1940 et décembre 1942. L'Etat considère qu'ils sont parties inaliénables des Archives nationales, qui détient le reste des archives du général à Londres. Les protagonistes clament leur bonne foi. La secrétaire de de Gaulle n'avait a priori aucun droit d'emporter chez elle les archives de la France libre. Sa famille assure cependant qu'elle avait contacté plusieurs fois Charles de Gaulle



après la guerre pour lui remettre ces brouillons et manuscrits. Aristophil assure qu'il lui avait répondu "Gardez-les! Ils sont entre de bonnes mains".

Dans tous les cas de figure, la situation juridique est la même que celle qui vient de permettre à la direction des musées de France de récupérer un tableau de Tournier, signalé par Libération, dans un salon de peinture. Celui-ci avait été dérobé au musée de Toulouse au XIXe siècle. Il est bien inaliénable du patrimoine public, ad vitam aeternam. Peu importe la date et les circonstances du vol, et peu importe aussi la bonne foi des possesseurs aujourd'hui. Ils doivent être restitués sans condition. La direction du patrimoine au ministère de la Culture ne manque pas cependant d'en profiter pour rappeler aux marchands qu'ils ont une obligation, selon la jurisprudence établie par la Cour de cassation, de s'assurer de la légitimité de la provenance des pièces entre leurs mains.

L'UNION/Libération



Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses

Récépissé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Imprimerie: St Laurent

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication  
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction  
Jean AFOLABI

Rédaction  
Sylvestre D.  
Hervé AGBODAN  
Maurille AFERI  
Pater LATE  
Kossiwa TCHAMDJA  
Koffi SOUZA  
Alan LAWSON  
Abel DJOBO  
Tony FEDA

Service photographie  
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature  
LAWSON Laté

Graphisme  
BOGLAG.

## Changer les choses pour faire émerger le Togo Sur 53 mesures prévues pour l'année 2011 en gestion des finances publiques, seules 7 sont réalisées

(suite de la page 3)

prévues ont été attribués l'an dernier ; pour le secteur coton, les progrès réalisés pour permettre à la Nouvelle société cotonnière du Togo (NSCT) à attirer les capitaux privés sont très lents ; concernant le secteur financier, le processus de réforme est en train de prendre plus de temps que prévu ; de plus, il est à noter que le Togo est l'un des derniers pays de la sous-région où l'Etat et ses démembrements sont toujours majoritaires et fortement impliqués dans plusieurs institutions bancaires. Au niveau des télécommunications, les réformes prévues pour permettre l'accès aux services de Télécoms et à l'internet à un coût abordable n'ont pas encore porté leurs fruits, et il faut noter que dans son rapport intitulé «*Measuring the Information Society*» de 2011, l'Union Internationale des Télécommunications (ITU) a classé le Togo 161<sup>ème</sup> sur 165 pays en ce qui concerne le coût des télécommunications. Dans la gestion des finances publiques : la coordination interne autour du budget et des recettes attendues de certaines privatisations, comme celle des télécoms, pourrait être améliorée ; la remise du projet de budget au Parlement à temps faciliterait son examen, ce qui va amener les élus à bien comprendre

la loi de finances avant de l'adopter. Le processus de réforme de la gestion des finances publiques pourrait être amélioré : des mesures ont été introduites pour améliorer le budget en vue d'obtenir des résultats, mais il y a encore des difficultés budgétaires pour les entrées. La loi de finances rectificative de 2011 l'a consacré : baisse de 3,4% des recettes internes contre hausse de 2,2% des dépenses. Une autre situation préoccupante au Togo, pour le Représentant résident de la Banque mondiale, est la situation foncière inadaptée qui représente une contrainte majeure pour le développement de l'agriculture togolaise. Les travaux du Comité interministériel de réflexion sur la sécurisation foncière devraient être accélérés.

Voilà qui est dit. Et d'aucuns veulent croire que le déclic est proche. Seulement, il est acquis qu'il y a déjà des pas en avant à faire, sans rien attendre des bailleurs de fonds en termes d'accompagnement technique et financier. C'est l'adoption de ces nombreux textes préparés et validés qui dorment dans les tiroirs du Secrétariat général du gouvernement. Sans qu'ils ne comprennent pas grand-chose, ces techniciens commis de l'administration publique qui seraient plus motivés si leur travail est pris en urgence par l'Autorité. Il

faut même craindre que des textes ne soient périmés ou dépassés en partie avant leur validation finale par l'Exécutif.

Qu'à cela ne tienne, dans la gestion des finances publiques, sur les 53 mesures prévues pour l'année 2011 dans le plan d'action actualisé, seules 7 sont réalisées. Plus de la trentaine sont en cours, dit-on. Le porte-monnaie de l'Etat en pâtit. Par exemple, les représentants du Trésor public dans les établissements publics ne font pas bien leur travail, pas de vraie comptabilité et leurs rapports sont souvent rejetés par les experts. Les résultats, ministère par ministère, ne sont aussi enviables. Et L'UNION se propose de répercuter l'état d'avancement dans ses prochaines parutions.

D'aucuns diront que tout n'est pas noir. C'est vrai, la Banque mondiale le reconnaît : «*des efforts importants ont été déployés et nous tenons ici à féliciter les autorités togolaises pour les importantes actions qui ont été engagées et pour les sacrifices consentis par tous*». Mais, et c'est aussi vrai, les populations attendent de voir des améliorations concrètes dans leurs conditions de vie, ce qui demande des efforts soutenus de la part de tous pour éviter de rendre la situation plus difficile pour les pauvres. Le suivi des réformes est financé par la Banque.

## Blanchiment d'argent et financement du terrorisme (LBA/FT) L'évaluation mutuelle et l'assistance technique au menu d'une réunion du GIABA à Lomé lundi

Le Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'ouest (GIABA) se transporte lundi à Lomé où il est prévu la 16<sup>ème</sup> plénière de sa Commission technique. Pendant trois jours à Lomé, les Etats membres et les observateurs plancheront sur les plans de suivi des Rapports d'évaluation mutuelle (REM) des pays membres, tels que le Burkina Faso, le Ghana, la Guinée Bissau, le Niger, le Cap Vert, la Gambie, le Mali et la Sierra Leone. Il sera également question à Lomé de l'assistance technique à leur apporter en 2012 et de la planification du deuxième tour des Evaluations Mutuelles du GIABA, indique un communiqué officiel.

L'objectif principal de la Plénière du GIABA est de discuter, entre techniciens des Etats membres, des menaces et défis liés au blanchiment d'argent et au financement du terrorisme dans la région. La Plénière, qui intervient dans le cadre des efforts d'intégration régionale du GIABA dans l'espace CEDEAO, permet également aux Etats membres de partager des expériences sur la mise en œuvre effective des mesures LBA/FT. Enfin, elle est

aussi une occasion de rencontre entre des experts, des représentants des Etats membres, des partenaires au développement et des observateurs dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Un an après l'adoption de leurs Rapports d'évaluation mutuelle (REM), il s'agira également à Lomé de veiller à ce que les Etats membres mettent en place des mesures efficaces de LBA/FT conformes aux standards internationaux. Aussi les Etats membres sont-ils tenus chacun de présenter un rapport sur les mesures qu'ils ont prises et celles en cours pour améliorer leurs systèmes de LBA/FT. Le Secrétariat a élaboré dans cette perspective, un format/modèle basé sur les standards du GAFI pour présenter les rapports de suivi afin d'assurer la consistance dans la préparation des plans d'action requis.

La création, le 3 novembre 2000, du GIABA est, en fait, la matérialisation d'une stratégie globale de lutte contre le phénomène de blanchiment d'argent. A cela s'est ajoutée l'adoption en Conseil des ministres de l'Uemoa le 19 septembre 2002 d'une directive relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux. Un projet de loi Uniforme a donc été proposé par la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (Bceao) pour adoption à l'Uemoa pour être inséré dans l'ordonnancement juridique national. A l'instar des autres membres de l'Union, le Togo a ratifié la loi Uniforme. L'Assemblée nationale en a donné carte blanche au gouvernement, en adoptant le projet de loi lors d'une séance plénière extraordinaire. Un visa pour les autorités publiques de traquer et de réprimer les moindres signes tendant à transformer le territoire national en repère d'une filiale du terrorisme international.

Mais le Togo, affirme-t-on dans certains milieux, n'est pas aussi dangereusement exposé au phénomène. Sauf quelques «*comportements suspects*» liés au financement du terrorisme repérés au niveau des frontières du pays. Pour tenter de tuer le fléau dans l'œuf, et ne pas être mis devant le fait accompli – avec une sous-région de plus en plus menacée du côté du Niger et du Mali –, la loi prévoit de prévenir ou de détecter le financement du terrorisme. Le blanchiment en étant en majorité à la source, il s'agit pour le gouvernement de faire respecter la réglementation des relations financières extérieures, de prendre des mesures d'identification des clients

et de l'ayant-droit économique, ainsi que de surveiller particulièrement certaines opérations. Ou encore de prendre des mesures à appliquer aux opérations de change manuel, ainsi qu'aux casinos et établissements de jeux. Dans le viseur des organes de surveillance se trouvent notamment le Trésor public, la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (Bceao), les organismes financiers, les membres des professions juridiques indépendantes, lorsqu'ils représentent ou assistent des clients en dehors de toute procédure judiciaire...

Lorsque, par suite soit d'un grave défaut de vigilance, soit d'une carence dans l'organisation de ses précautions internes de contrôle, l'un des milieux visés a méconnu ses obligations, l'Autorité de contrôle ayant pouvoir disciplinaire peut agir d'office dans les conditions prévues par les textes législatifs et réglementaires spécifiques en vigueur. La Cellule nationale de traitement des informations financières (CENTIF) – créée dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent – en est informée. Ainsi que le Procureur de la République. Le juge d'instruction peut, conformément à la loi, prendre des mesures conservatoires qui ordonnent, notamment aux frais de l'Etat, la saisie ou la confiscation des fonds et des biens en relation avec l'infraction de financement du terrorisme, objet de l'enquête et de tous les éléments de nature à permettre de les identifier, ainsi que le gel des sommes d'argent et opérations financières portant sur lesdits biens.

Spécifiquement, la loi met un accent sur l'entraide judiciaire entre Etats membres et l'extradition. Les juridictions nationales sont compétentes pour connaître des infractions prévues par la loi Uniforme relative à la lutte contre le financement du terrorisme, commise par toute personne physique ou morale, quelle que soit sa nationalité ou la localisation de son siège, même en dehors du territoire national, dès lors que le lieu de commission et situé dans l'un des Etats membres de l'Uemoa. Elles peuvent également connaître des mêmes infractions commises dans un Etat tiers, dès lors qu'une convention internationale leur donne compétence.

Comme prévu par les textes, la bonne foi du Togo et de ses pairs et la mise en œuvre de cette loi Uniforme seront évaluées à Lomé par le Groupe international d'action contre le blanchiment d'argent (GIABA). Un rapport et des recommandations en seront adressés aux autorités.

En attendant l'effectivité de la décentralisation

## APER et SOS CIVISME responsabilisent les acteurs locaux des Plateaux

«*S'il est vrai que le capital humain constitue le premier atout de tout développement, il est aussi vrai que sans aucune connaissance des valeurs citoyennes par les communautés, surtout de leurs organisations représentatives à la base, les collectivités locales ne pourront pas promouvoir le développement de leur milieu*», dixit Mounirou Tchacondoh, Coordinateur national de l'ONG APER. Voilà qui consacre tout le sens de cet échange de trois jours (du 16 au 18 octobre 2011 à Kpalimé), sur le thème de «*Gouvernance locale au Togo : Enjeux, Défis et Responsabilités des acteurs locaux*», au profit de la région des Plateaux. Une initiative de l'ONG Action pour la Promotion de l'Enfant Rural (APER) et de l'Association Savoir Oser et Solidariser pour le Civisme au Togo (SOS CIVISME-TOGO), financièrement soutenus par National Democratic Institute (NDI).

Dans le concret, il s'est agi de favoriser le renforcement des capacités des acteurs locaux de la région des Plateaux et de favoriser la création des cadres de concertation entre les membres des CVD, les membres des délégations des conseils de



préfecture, les organisations de la société civile. Le tout, en vue de leur permettre de prendre en charge, de façon durable, la gestion de leurs propres affaires dans le cadre de la gouvernance participative à venir. Le développement des communautés rurales et urbaines est à ce prix. Fidèles à leur démarche, les deux organisations de la société civile togolaise aident ainsi à faire de cette cible de la région des Plateaux des citoyens consciencieux pour qu'ils soient des vecteurs de développement.

APER et SOS CIVISME exécutent le projet dénommé «*Programme d'appui à la concertation et à la gouvernance locale*». Après les phases de diagnostic et de sensibilisation des

populations dans divers villages et cantons du Togo, c'était la première phase de formation des membres des Comités villageois de développement, des membres des délégations de conseils de préfecture, des chefs traditionnels et des organisations de la société civile des Plateaux. Les deux autres formations concerneront les régions de la Kara, des Savanes et de la Maritime.

Visiblement, les acteurs non étatiques n'attendent pas la lourdeur étatique qui fait toujours désirer la décentralisation et ses élections locales depuis la fin du mandat des élus locaux de 1987. Rappelons que le processus est amorcé en 1998 avec l'adoption de la loi portant décentralisation. Depuis lors, les promesses se renouvellent.

Suivant un récent chronogramme établi par le ministère en charge de la décentralisation et des collectivités locales, l'échéance est maintenue en 2012 pour la fin des «*délégations spéciales*» et le point de chute de la décentralisation à l'échéance 2013. Plusieurs actions devant être réalisées : organiser les élections au plus tard en 2012, compléter le cadre juridique de la décentralisation, le cadre institutionnel et la structuration des collectivités territoriales en 2011, mettre en place le Fonds d'Appui aux Collectivités Territoriales (FACT) d'ici 2013, mettre en place les collectivités territoriales en 2011. Ce qui est sûr, le challenge des locales en 2011 s'est émoussé. Wait and see ! Déjà, pour consolider la décentralisation, un décret redistribue les cartes dans les régions. Le gouverneur, représentant direct du pouvoir central et de chacun des ministres dans la région, rafle la mise au préfet et au sous-préfet. Exemple des déplacements des préfets et des chefs des services déconcentrés régionaux hors de la région, à l'intérieur du territoire national, qui sont subordonnés à l'autorisation préalable du gouverneur ou à un ordre de mission délivré par lui.

Pour préparer les candidates aux techniques de communication

## Les formateurs se ressource

**Etonam Sossou**

La liberté d'expression est l'une des plus chèrement acquise de par le monde. C'est un droit dont doit également jouir la femme candidate aux élections. Elle a l'obligation d'exprimer ses opinions, ses attentes, sa vision d'un monde plus juste, plus égalitaire, plus prospère, plus pacifique. Pour pouvoir user efficacement de ce droit elles doivent développer ses compétences en matière de communication et de

prise de parole en public. Dans cette optique un atelier de formation des formateurs en leadership et techniques de communication de candidates potentielles aux élections se tient, sur l'initiative des ministères de la promotion de la femme et des droits de l'homme de la consolidation de la démocratie et de la formation civique, depuis le 09 novembre à Lomé. Ainsi, pendant trois jours les participants auront à prendre connaissance de la constitution et à l'outillage des

ressources humaines capables d'accompagner de façon efficace les femmes candidates aux compétitions électorales. Selon le ministre de la promotion de la femme, Mme Henriette Kuévi-Amédjogbé, le but poursuivi par le gouvernement à travers cette formation est de rendre disponible une équipe d'hommes et de femmes aptes à outiller les femmes de manière appropriée afin de susciter parmi elles un grand nombre pour participer à la gestion de la chose



Photo: L'Union

Démographie

## Des stratégies distinctes pour maîtriser la tendance

Alors que la population mondiale dépassera les 7 milliards d'individus aux alentours de la fin du mois d'Octobre, relever les défis associés à une population mondiale en constante croissance nécessite une réponse en deux temps, selon les experts de l'Institut de Worldwatch. Les mesures combinées octroyant aux femmes la possibilité de décider par elles-mêmes de la maternité ainsi que la réduction de façon significative de la consommation mondiale d'énergie et des ressources naturelles rapprocheront plutôt

d'énergie essentielles et autres ressources naturelles, mais aussi d'éliminer des milliers de plantes et d'espèces animales au cours des prochaines décennies. Dans une certaine mesure, ces conséquences sont à présent inévitables. "C'est précisément parce que la population humaine est tellement importante, et s'accroît aussi rapidement, que nous devons prendre soin en tant qu'individu, et en tant que nation, du manque de synchronisation face aux capacités environnementales," dit Robert

communication et la collaboration alors que la planète devient de plus en plus peuplée et interdépendante.

"Faire face à la croissance mondiale de la population n'est pas la même chose que contrôler la population", déclare Engelman. Le moyen le plus direct et immédiat afin de réduire le taux de natalité est de s'assurer que les grossesses dans leur plus grande proportion soit désirée, et de garantir que la femme soit en mesure de faire ses propres choix à savoir si elle désire ou non porter un enfant. Dans le même temps, l'homme a besoin de rapidement transformer sa consommation d'énergie, d'eau et de matériaux grâce à une meilleure utilisation de conservation, d'efficacité et de technologies écologiques. Worldwatch recommande deux approches principales afin d'atténuer les impacts de la population globale en augmentation :

Permettre aux femmes de prendre leurs propres décisions quant à la maternité. Plus de deux grossesses sur cinq à travers le monde est involontaire par la femme la subissant, et la moitié ou plus, des grossesses entraîne des naissances provoquant une croissance continue de la population. Engelman a calculé que si toutes les femmes avaient la capacité de décider par elles-mêmes du moment où elles désirent tomber enceinte, la moyenne mondiale de grossesse tomberait immédiatement sous la valeur de "fertilité de renouvellement" fixé à un peu plus de deux enfants par femme. La population prendrait alors un chemin menant vers un pic suivi d'un déclin graduel, probablement bien avant 2050. Les femmes doivent être en mesure de prendre leurs propres décisions sur la liberté de grossesse, sans crainte ni coercition ou pression de la part de leurs partenaires, famille, et société. Elles doivent avoir un accès facilité à l'éventail de méthodes de contraception sûres, efficaces et abordables ainsi qu'à l'information et les conseils nécessaires concernant leur utilisation.

Engelman, Président du Worldwatch, un expert en population mondiale. "Le défi devient plus important encore à chaque génération, mais heureusement, il existe des moyens permettant de réduire de façon pratique et humaine la croissance de la population et réduire les impacts liés à cette croissance produite."

En début d'année, le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) a lancé 7 milliards d'actions, une campagne mettant l'accent sur des actions positives réalisées par des individus et des organisations faisant face à des défis liés au développement. En partageant ces innovations sur un forum ouvert, cette campagne à l'intention d'assurer la

publique.

Aujourd'hui, le monde gaspille de précieuses ressources. Des dizaines de milliers de femmes talentueuses sont prêtes à exercer leurs compétences professionnelles dans la vie publique. Parallèlement, elles sont spectaculairement sous-représentées parmi les dirigeants de la classe politique mondiale. Les partis politiques (passage obligé pour accéder à des fonctions officielles) sont le tremplin qui permettra aux femmes de participer pleinement à la vie politique. Il ne suffit pas que les partis créent des sections féminines

**Les participants à la formation**

ou placent les femmes en fin de liste électorale ; ils doivent leur offrir les moyens d'accéder à de hautes fonctions.

Au Togo, les femmes sont souvent exclues des processus de prise de décision aussi bien au niveau local qu'à celui des plus hautes instances étatiques. Cette marginalisation des femmes se traduit par leur très faible représentation dans les sphères de décision politique, économique, administrative, dans les instances locales, nationales et internationales. Alors qu'au plan universel, il est aujourd'hui reconnu que le taux de représentation des

femmes en politique est l'un des baromètres de la démocratie dans un pays.

Le gouvernement a adopté, par décret une mesure incitative pour encourager l'inscription des femmes sur des listes de candidatures pour les élections législatives de 2007 en réduisant de 25 le montant du cautionnement pour les femmes. La loi numéro 2007-18 portant financement des partis politiques a également prévue une prime pour les partis qui auront fait des efforts pour promouvoir les femmes. Pour l'heure ces mesures n'ont pas eu les effets escomptés.



qu'éloigneront l'humanité vers une société durable au niveau environnemental répondant aux besoins de l'Homme.

Environ 4.5 milliards de personnes se sont ajoutés à la population mondiale au cours des 60 dernières années, selon les estimations des Nations Unies, entraînant une pression croissante sur les écosystèmes et les ressources mondiales. En raison du fait que l'être humain entre en interaction avec son environnement de façon plus intense que les autres espèces, et qu'il utilise une grande quantité de carbone, de nitrogène, d'eau et d'autres ressources, il est sur le chemin non seulement de changer le climat mondial et d'épuiser les ressources

## Loterie Nationale Togolaise

### COMMENTAIRE DU TIRAGE N°1085 DE LOTO BENZ DU 02 NOVEMBRE 2011

Nous sommes réunis ce mercredi 09 Novembre 2011 pour un nouveau tirage de Loto Benz qui porte le N°1086

Le tirage de mercredi dernier s'est démarqué par une majorité de lots intermédiaires gagnés par plusieurs de nos parieurs. Quelques gros lots ont également été enregistrés

**A LOME, l'opérateur 7198 recensé, un gagnant d'un lot de 500.000F CFA.**

Achetez à 200F CFA les tickets SOURIRE! Grattez et si vous découvrez une fois le sourire, vous gagnez immédiatement le lot indiqué! N'hésitez pas! Tentez votre chance! Vous pourrez ainsi gagner divers gros lot qui vous donneront le sourire!

La remise des lots à Lomé se fera au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les Agences Régionales.

**AVEC LA LONATO, JOUEZ PETIT ET GAGNEZ GROS !  
BONNE CHANCE A TOUS !!!**

## LOTO BENZ

Résultats du tirage N°1086 de LOTO BENZ du mercredi 09 Novembre 2011

Numéro de base

**50**

**26**

**62**

**65**

**39**